

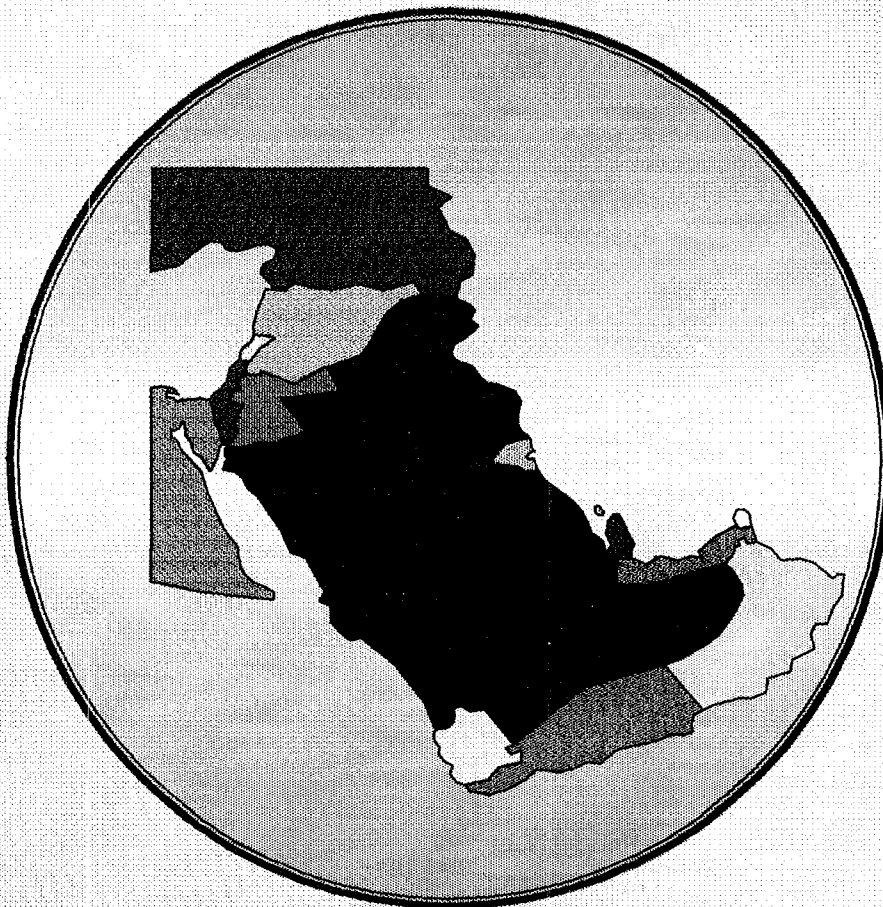
1998-565

PARIS LE 05 janvier 1998

COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE  
5<sup>e</sup> PROMOTION - CESSION 97 - 98  
MEMOIRE GEO - POLITIQUE

# ***LA JORDANIE***

## ***SYSTEME POLITIQUE LIBERAL***



ELABORE PAR  
LE COL Jamal AL QAISI/ A 3

*Dans un monde où tout se remet en question, la Jordanie a voulu aussi et en quelque sorte précéder l'événement par un parti pris démocratique et consensuel qui arrime l'état de droit à l'intérieur des frontières et appelle à la primauté du droit et de la légalité dans les relations internationales.*

# PLAN

INTRODUCTION

DONNEES HISTORIQUES

*LE SYSTEME POLITIQUE JORDANIEN ACTUEL*

*ROLE DES PALESTINIENS DANS LA VIE POLITIQUE EN JORDANIE*

POLITIQUE EXTERIEURE

CONCLUSION

## INTRODUCTION

Le Royaume Hachémite de Jordanie est située dans la partie Nord-Ouest de la péninsule arabe. Etabli aux portes du désert arabe et syrien, le Royaume est séparée de la Méditerranée par une bande côtière, la Palestine, sur une partie de laquelle a été fondé, en 1948 l'Etat d'Israël.

Depuis 1988, sa frontière occidentale est tracée, en creux, par la vallée fertile et humide du Jourdain, le fleuve qui a donné son nom au pays et dont la Jordanie ne contrôle plus que la rive gauche.

La Jordanie est considérée grâce à sa sage direction comme l'Etat le plus stable dans la région. Il jouit en outre d'une grande chance de sécurité et de sûreté, il assure au terme des dispositions de la constitution et de la loi, la liberté de placement, de résidence, de travail et de religion, il protège la propriété privée et il les soutient. La réconciliation de la Jordanie avec son identité arabo-musulmane, la réaffirmation de son appartenance et sa fidélité à son environnement, ont ainsi contribué à améliorer l'image du pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et ont été les vecteurs essentiels d'une politique caractérisée par la présence, le dynamisme et l'innovation en faveur de la coopération, l'entente et la paix dans la région et le reste du monde. Dans ce contexte est-il légitime d'avancer que la Jordanie a un système politique libéral? Pour répondre à une telle question, nous allons voir successivement les données historiques du pays, sa situation géopolitique, les données socio-politiques et sa politique extérieure.

## DONNEES HISTORIQUES

La Jordanie rassemble la modernité du présent et l'authenticité du passé. Elle a été peuplée depuis les siècles les plus anciens; les nombreux sites archéologiques témoignent de l'authenticité de son existence des siècles avant Jésus - Christ. La situation géographique de la Jordanie, au coeur du Moyen - Orient a eu un rôle important en la faisant le trait d'union du commerce et de la continuité entre de grandes civilisations ayant existé dans la région, laissant derrière elles des traces qui témoignent de sa grandeur archéologique et historique.

Cette région a connu divers conquérants depuis le début de la civilisation humaine : les Nabatéens, les Cananéens, les Babyloniens, les Perses, les Grecs, les Romains, les Arabes musulmans, les Croisés chrétiens et enfin les Ottomans. Ils ont contrôlé tour à tour cette région jusqu'à la première guerre mondiale.

L'histoire moderne de la Jordanie a commencé avec la révolte des arabes en 1916 contre l'empire Ottoman et la naissance du royaume de Transjordanie et du démantèlement de l'empire Ottoman après la première guerre mondiale . Confié à la dynastie des princes Hachémites, elle est placée en 1917 sous mandat britannique en même temps que l'Irak et la Palestine.

La Transjordanie a depuis 1928, préétabli la plupart des institutions de sa future indépendance (y compris une loi organique faisant quasiment office de constitution). Mieux encore, en mars 1945, le royaume a adhéré à la ligue arabe, bien qu'il fût encore dans le giron britannique. Trois mois plus tard, le 27 juin 1945, l'émir réclame officiellement de Londres son affranchissement de toute tutelle, ce qui advient le 22 mars 1946.

Le 25 mai 1946, la page coloniale est tournée: le conseil législatif transjordanien, qui tient lieu d'assemblée constituante, proclame l'avènement du « royaume hachémite de Transjordanie » et jure fidélité à son premier souverain, Abdallah, couronné à

Amman le jour même. Mais, rapidement, c'est dans la guerre que le nouveau pays doit forger son avenir. La déclaration de la création d'Israël, le 14 mai 1948, amène Abdallah, embarqué dans le bloc arabe, à lancer, dès le lendemain, les forces de sa légion arabe dans la première guerre arabo-israélienne. Les combats se terminent par la conclusion d'un armistice avec l'Etat hébreu que la Jordanie finit par signer, après l'Egypte et le Liban, le 3 avril 1949 à Rhodes.

A l'issue de cette guerre le territoire du royaume hachémite s'étend désormais jusqu'à la vieille ville de Jérusalem; il englobe la Cisjordanie, dont des notables palestiniens, réunis à Jéricho, ont voté à l'automne 1948 «l'union » avec Amman au sein du « royaume de Jordanie ». L'annexion, institutionnalisant le nom de Jordanie interviendra le 24 avril 1950.

Abdallah fut assassiné en 1951 et après un bref passage de son fils aîné Talal à la tête du royaume, son petit-fils Hussein monta sur le trône.

En 1967, la guerre des six jours ôta à la Jordanie les territoires palestiniens au profit d'Israël. Cette guerre modifie également les rapports entre les pays arabes et les Palestiniens, la Jordanie étant de loin la plus sensibilisée au problème. Plus de 250 000 réfugiés s'ajoutèrent alors aux 500 000 personnes déjà arrivées à Amman en 1948, regroupés pour la plupart dans des camps. Le contrôle de ces derniers fut un sujet de tension pendant plusieurs années entre les autorités jordaniennes et l'Organisation de libération de la Palestine « OLP ».

En 1970, de violents combats opposèrent l'armée jordannienne à l'OLP. En 1974, à l'occasion du sommet arabe de Rabat, la Jordanie accepta que l'OLP fût reconnue comme l'unique représentant légitime du peuple palestinien et le seul administrateur des territoires occupés, une fois ceux-ci libérés.

Le 31 juillet 1988 le roi annonce que son royaume renonce définitivement à toute prétention sur la Cisjordanie. Les liens politiques, juridiques et administratifs sont rompus. Le processus historique de distinction entre palestiniens et Jordaniens est engagé.

## **LE SYSTEME POLITIQUE JORDANIEN ACTUEL**

La constitution, qui régit actuellement la vie politique et institutionnelle du Royaume, a été promulguée le 1er janvier 1952. Elle remplace la constitution de 1947 « institution du parlement à deux chambres », qui elle-même avait succédé à la loi organique de 1928.

La constitution jordannienne est même remplacée le 29 mars 1958 par la constitution de l'Union arabe, censée incarner la nouvelle entité que viennent de créer les royaumes hachémites de Jordanie et d'Irak. L'expérience sera, il est vrai, de courte durée et abandonnée dès la chute de Fayçal II à Bagdad, le 14 juillet 1958 .

L'occupation israélienne de la Cisjordanie en juin 1967 met ensuite la Constitution entre parenthèses, les élections de 1971 sont annulées, la chambre des députés dissoute « le 23 novembre 1974 ». En février 1976, un amendement constitutionnel ajourne les élections législatives, une assemblée consultative remplace la chambre des députés en 1978, l'assemblée est restaurée en 1984 mais aucune élection générale n'est organisée. En 1989 en vertu d'une série d'amendements constitutionnels « traduisant dans les faits la rupture avec la Cisjordanie, annoncée à l'été 1988 » cet obstacle majeur est levé, les lois d'exception sont gelées, selon l'expression officielle. En 1990, l'année suivante, une Charte nationale établit le

calendrier du retour au multipartisme et en 1993 la constitution est globalement rétablie dans le royaume. L'une des grandes nouveautés de la dernière loi fondamentale est politique : elle institue en effet la responsabilité gouvernementale devant la chambre des députés. Elle entend également limiter les pouvoirs du monarque en exigeant par exemple que les traités qu'il signe soient ratifiés par les deux chambres.

Il est vrai toutefois que les deux scrutins législatifs qu'a vécu la Jordanie depuis la rupture entre Amman et la Cisjordanie ont considérablement modifié le comportement politique et social des habitants du royaume. Malgré l'émergence d'un esprit de citoyenneté, les Jordaniennes et les Jordaniens restent bien fidèles à leur souverain.

En renouant avec le processus électoral en 1989, puis avec le multipartisme en 1992- 1993, la Jordanie a pratiquement accompli une révolution intérieure. Une révolution en douceur, marquée à la fois par la démocratisation de la vie politique.

Le système politique jordanien bénéficie d'une cadre constitutionnel précis, la loi fondamentale garantit bon nombre de droits démocratiques, qui aujourd'hui commencent véritablement à prendre corps: les libertés d'expression et d'association, elle reconnaît les libertés de presse, d'opinion, de réunion et de regroupement syndical et partisan. Elle consacre aussi le droit de propriété et mieux encore elle pose le principe de l'égalité politique, économique et sociale des femmes et des hommes qui ainsi que le multipartisme ont trouvé à s'incarner depuis le début de 1990.

Comme le stipule la constitution elle - même, la Jordanie est une monarchie parlementaire, le roi est le chef de l'Etat. Le roi est l'un des négociateurs les plus habiles et l'un des hommes politiques sans doute les plus lucides du Proche Orient arabe. Il partage si tel est son bon vouloir, le pouvoir législatif avec les deux chambres du parlement ( Art. 25 ) le sénat, dont il nomme lui même les 40 membres, et la chambre des députés qui comprend 80 membres élus au suffrage universel direct et secret tous les 4 ans. le roi exerce le pouvoir exécutif par l'intermédiaire d'un gouvernement ( Art. 26 ) dont tous les membres lui jurent fidélité ( Art. 43 ) avant de devenir responsables devant le parlement de la conduite des affaires.

L'administration dépend elle aussi directement de l'exécutif, qui nomme les gouverneurs des provinces du pays et les maires des communes. Les juridictions séculières sont en effet présidées par des magistrats indépendants. Des cours religieuses existent également et opèrent en vertu du droit canon des confessions qu'elles représentent ( musulmane et chrétienne ).

Institué par Abdallah en 1928, le système des sièges réservés au parlement (conseil législatif à l'époque) constitue un particularisme de la vie politique jordanienne.

### *LE POIDS DES MINORITES DANS LE SYSTEME POLITIQUE ACTUEL*

Pour l'émir de Transjordanie, il s'agissait de fédérer les ethnies et groupes religieux divers qui peuplaient son nouveau royaume .Mais aujourd'hui encore, 18 mandats de députés sur 80 sont automatiquement attribués à quatre groupes :

- les chrétiens . « 9 sièges »
- les bédouins . « 6 sièges »
- les Circassiens. « 2 sièges »
- les Tchétchènes. « 1 siège »

Les 62 autres sièges de députés vont à la communauté musulmane. Aucune de ces minorités ne pèse en réalité le poids humain de ce privilège électoral. A titre d'exemple, les chrétiens ont droit à une représentativité de 11% des sièges au Parlement avec 9 sièges réservés sur 80, alors qu'il ne représentent que 6% à peine de la population. Nombre d'entre eux ont même été nommés au sein des gouvernements du royaume depuis 1947. Les Circassiens avec deux sièges réservés au Parlement et, outre dans l'armée et l'administration, un Circassien, fut même Premier ministre de la Jordanie, alors qu'ils ne représentent que 30 000 habitants. Comme les Circassiens, mais en moins grand nombre, des Turkmènes du Caucase et des Tchétchènes, autre minorité reconnue, avec un siège réservé au Parlement, ont également pu trouver asile en Jordanie, à la même époque.

### *LES PRINCIPALES FORCES POLITIQUES*

Vingt-trois partis, progressivement légalisés depuis janvier 1993 en vertu de la loi d'août 1992, se partagent aujourd'hui en Jordanie le champ politique. Dix d'entre eux seulement ont participé aux élections de novembre 1993. Regroupés en coalitions électorales et parlementaires, ils expriment cinq grandes tendances nationales ou idéologiques .

Tendance transjordanienne : elle se compose de 6 partis et regroupements politiques, dont le Groupement national jordanien, le Parti de la Promesse, « Al-Ahd », le Parti de l'avenir, le Parti unioniste démocratique arabe. Ces partis sont les soutiens indéfectibles, tribaux, du Palais.

Tendance palestinienne : elle anime 4 partis politiques de l'opposition. Il s'agit des : Parti de l'unité populaire; Parti progressiste démocratique jordanien; Parti populaire démocratique jordanien (émanation jordanienne du Front démocratique de libération de la Palestine, FDLP); Parti démocratique jordanien d'unité populaire ( issu du Front populaire de libération de la Palestine, FPLP ).

Tendance islamiste : elle se résume essentiellement au Front d'action islamique ( FAI ), né dans la mouvance de l'Association des Frères musulmans, et se range dans l'opposition résolue à la paix signée avec Israël.

Tendance panarabe : elle se partage en trois formations groupusculaires, dont les traditionnels frères ennemis des partis baath d'obédience syrienne et irakienne.

Tendance socialiste : elle se compose de deux formations, dont un Parti communiste encore très orthodoxe qui fut en 1951 le premier parti constitué dans le royaume et un Parti socialiste très nationaliste.

### *L'ISLAM ET LA PLURALITE RELIGIEUSE*

Pays musulman à plus de 94%, la Jordanie est presque intégralement sunnite. De par ses origines, la famille royale incarne l'Islam officiel. Les Hachemis ne sont pas seulement musulmans. Ils sont aussi, d'où leur titre de chérif, les descendants directs de la famille du prophète Mohammad, par sa fille Fatima, épouse de Ali, et par leur fils aîné Hassan. Hussein incarne la 44e génération du clan dynastique des Banu Hachim, qui exerça, huit siècles durant, la garde des lieux saints de la Mecque.

Cette autorité religieuse est d'ailleurs la première que les tribus transjordaniennes reconnaissent à l'émir Abdallah au début des années 1920. C'est même la seule qui à leurs yeux ait force d'unité et exige soumission. Ni les frontières, ni l'existence d'un pouvoir à prétention nationale n'auraient en effet suffi à s'imposer à leur mode de vie et de représentation traditionnelle du pouvoir.

Pays musulman sunnite, la Jordanie n'en laisse pas moins la liberté de culte à ses minorités, qu'elles soient chrétienne, druze ou chiite.

Les chrétiens constituent 6% de la population. On compte aujourd'hui quelque 200.000 chrétiens vivant sur la rive-Est du Jourdain. Ils sont pour moitié catholiques, 60000 catholiques de rite latin et 40000 grecs-catholiques de rite melkite. De minuscules communautés de catholique syriens, maronites, chaldéens et coptes existent également dans le royaume. Parmi les non-catholiques, les grecs-orthodoxes sont de loin les plus nombreux (environ 80000), mais on rencontre aussi en Jordanie des groupes de syriens orthodoxes, d'arméniens grégoriens, ainsi que quelques coptes monophysites. Enfin, à toutes ces communautés, il faut encore ajouter les protestants, anglicans et luthériens.

La constitution du 1er janvier 1952, voulue par Abdallah et promulguée par son fils Talal, proclame d'ailleurs que si L'Islam est la religion de l'Etat ( Art. 2 ), les Jordaniens sont égaux devant la Loi, sans discrimination de race, de langue ni de religion. En ce qui concerne leurs droits et leurs devoirs ( Art. 6 ), le texte précise en outre que l'Etat garantit la liberté de culte dans la limite de sa compatibilité avec l'ordre public ou la moralité (Art.14 ).

Ces principes de tolérance ont toujours été observés par les pouvoirs publics jordaniens. D'ailleurs, de tous les pays du Proche-Orient où l'Islam doit composer avec des minorités religieuses, la Jordanie est, avec l'Egypte et le Liban, l'un des rares à ne pas faire de ces communautés un tabou statistique.

Certes, chaque vendredi, les prières collectives et les sermons sont retransmis à la télévision et à la radio nationales; certes le Ramadan, le mois de jeûne sacré, s'impose à tous les lieux publics mais la sphère privée est respectée et personne n'est tenu à une stricte observance de la règle religieuse. Il n'est pas nécessaire de se cacher pour acheter de la viande de porc, de l'alcool ou des magazines du monde occidental. Toutes choses que l'on trouve d'ailleurs aisément à Amman comme dans les villes moyennes à travers le pays.

### *LES DROITS DE L'HOMME*

Comparée a ses voisins, la Jordanie fait très nettement figure de bonne élève en matière de respect des Droits de l'Homme.

La mainmise du pouvoir sur les médias, dont la radio et la télévision, devait s'atténuer au printemps 1996, le gouvernement ayant décidé de supprimer le ministère de l'Information et d'octroyer un statut d'autonomie à l'agence officielle de presse, Petra.

Depuis 1984, il existe une section jordanienne de l'Organisation arabe des Droits de l'Homme; ses militants sont aujourd'hui beaucoup plus motivés et mobilisés, entre autres sur le projet de « Centre d'études de la liberté, de la démocratie et des Droits de l'Homme », lancé en 1993 par le roi et dont l'une des tâches importantes serait la rédaction annuelle d'un rapport d'enquête sur les violations des droits fondamentaux commises en Jordanie, assorti de recommandations judiciaires, réglementaires et législatives; cet institut est ouvert à tous les ressortissants des pays de la région qui veulent étudier le modèle jordanien dans l'instauration du processus de démocratisation et son application probable dans leurs pays.

Globalement, la Jordanie apparaît comme le phare arabe du Proche-Orient en matière de respect des libertés fondamentales..

## *PLACE DE LA FEMME DANS LA VIE POLITIQUE*

Quoique la Constitution de 1952 le stipule, la femme devra attendre les élections législatives partielles de 1984, pour que les électrices exercent, en Jordanie, ce droit pour la première fois.

C'est toutefois en 1989 que les femmes font véritablement leur entrée en politique. A un double titre : comme électrices et comme candidates ( la constitution est muette sur leur éligibilité ). Les femmes représentent alors plus de la moitié des 876 693 électeurs du royaume. Douze d'entre elles seulement se lancent dans la bataille, qui met aux prises 651 candidats. Parmi elles : deux avocates, une dentiste, une journaliste, un écrivain et l'unique chauffeur de taxi féminin du pays, qui financent elles-mêmes leur campagne électorale .

Leur présence dans la course à la députation introduit des revendications inédites dans le royaume : égalité avec les hommes au regard de la loi civile et pénale, droit au travail, au divorce.

En 1993, les femmes n'entraient que pour 11% dans la population active.

C'est une première, d'autant plus surprenante que cette fois ci seulement trois femmes se portent candidates. Il y avait , en 1996, deux femmes au Parlement : Toujane Fayçal, élue de l'Assemblée, et Laila Sharif, ex-ministre, nommée par le roi au Sénat. Le gouvernement, formé en février 1996 par Abdel Karim Kabarati compte également une femme, Rima Khalaf.

## ***ROLE DES PALESTINIENS DANS LA VIE POLITIQUE EN JORDANIE***

La population palestinienne de Jordanie représente aujourd'hui 1,24 million de personnes. La plus part d'entre eux sont aujourd'hui titulaires du passeport jordaniens. Le taux de croissance de la population entre 1985 et 1994 a été le plus élevé du Moyen-Orient en raison d'un afflux de 400000 réfugiés palestiniens du Liban en 1982 et du Koweït en 1991, après la guerre du Golfe. Cette vague migratoire fut la 3° après celles de 1948 et 1967 qui avaient déjà fait des Palestiniens installés en Jordanie une communauté très influente .Ceux-ci, représenteraient entre 35% et 40 % de la population totale du royaume.

les Palestiniens, sont considérés comme des jordaniens, du point de vue légal, puisqu'ils vivent dans ce pays, y payent leurs impôts et en possèdent majoritairement le passeport vert, mais ils ne le sont pas du point du vue historique et bien souvent politique. Cette situation fait que la Jordanie ne peut prendre aucune décision politique qui ne prend pas en compte ce fait. Par la conclusion du traité de paix avec Israël, la Jordanie a pu obtenir le droit des palestiniens à retourner dans leur pays ou être récompensés tout en leur laissant le choix de garder leur nationalité jordanienne pour ceux qui le désirent.

Pour les palestiniens qui se sont réfugiés en Jordanie après la guerre des six jours, ils sont considérés par la loi jordanienne comme Palestiniens et n'ont pas été intégrés jusqu'à maintenant dans la société jordanienne. Ils vivent encore dans des camps de réfugiés en attendant le retour dans leur pays qui a été explicitement reconnu dans l'accord de paix Jordano- Israélien.

Compte tenu de la sensibilité de cette relation, la Jordanie malgré sa situation économique difficile continue à soutenir financièrement ces réfugiés afin d'améliorer leur situation économique et sociale. En ce qui concerne les relations sur le plan politique, la Jordanie a toujours soutenu l'organisation de libération de la Palestine dans les instances internationales sur les questions relatives à la situation palestinienne afin de permettre la création d'un état palestinien sur leur territoire national qui a été occupé en 1967.

L'autorité palestinienne a toujours soupçonné la Jordanie de vouloir annexer la Cisjordanie après l'évacuation par Israël.

Pour lever ces soupçons, la Jordanie a accepté le principe faisant de l'OLP le représentant légitime et unique du peuple palestinien. La visite du roi Hussein en Cisjordanie en octobre 1996 illustre bien cette position .

En ce qui concerne le statut de Jérusalem, la Jordanie considère que c'est un lieu saint pour les trois religions : Islam, Christianisme et Judaïsme et, de ce fait, cette ville doit rester une ville ouverte.

Sa gestion doit être confiée à un comité religieux mixte qui garantit le droit à tous de pouvoir librement accomplir ses pratiques religieuses (personnellement, je considère pour ma part que la Jordanie a autorité pour gérer cette ville).

Alors que dans les années 1950, ils formaient ouvertement le gros des militants et sympathisants progressistes en Jordanie, il est bien difficile de savoir aujourd'hui quel est exactement le positionnement politique et le comportement électoral des Palestiniens du royaume hachémite. En 1989, après s'être abstenus de toute participation aux troubles du mois d'avril, ils étaient sans nul doute les plus embarrassés des électeurs. L'OLP ayant annoncé sa neutralité, les Palestiniens se trouvaient peu éclairés sur la question clé : faut-il voter au risque de se jordaniser et de laisser Israël réaffirmer que la Jordanie est bel et bien la patrie des Palestiniens ou s'abstenir, au risque de ne pas voir ses intérêts représentés à la chambre alors qu'on pèse bien 50% du poids électoral. Il semble qu'à l'époque, l'électorat palestinien n'ait pas vraiment tranché, votant sans doute à quelque 50% des inscrits. En 1993, c'est aux Jordaniens de souche que se pose la question des choix palestiniens. Faut-il continuer à les laisser participer à la vie politique du royaume, alors que se profile à l'horizon l'émancipation des territoires de Gaza et de Cisjordanie ? Si un jour, l'Etat de Palestine était créé, ne deviendraient-ils pas un véritable parti de l'étranger? Une hypothèse qui ranime immédiatement chez les Transjordaniens la peur de voir les Palestiniens considérer la Jordanie comme le prolongement naturel de la Palestine.

Ces questions ont d'ailleurs failli entraîner le report du scrutin, le roi laissant entendre, en septembre, que l'accord israélo-palestinien de Washington impliquait de leur trouver une réponse avant de s'en remettre aux urnes. La peur de voir les législatives se transformer en "référendum" sur l'accord historique du 13 septembre entre l'OLP et l'Etat hébreu, jouait également en défaveur du maintien du scrutin.

Après avoir hésité et tenté de trouver un compromis avec l'OLP sur l'attitude à adopter à l'égard des réfugiés palestiniens habilités à rentrer un jour en Territoire autonome et donc à élire le Conseil de l'autonomie palestinienne , le roi Hussein tranche finalement en faveur de la tenue des élections et renonce à écarter la probabilité du double vote palestinien ( maintenant en Jordanie puis bientôt en Palestine ).

Les Palestiniens ont donc finalement voté, comme les autres électeurs du royaume, le 8 novembre 1993. Inquiets quant à leur devenir, ils ont porté en masse leur suffrages sur les candidats islamistes et envoyé au total 8 députés fondamentalistes d'origine palestinienne à l'Assemblée. Lorsque naît en mai 1994 la nouvelle

structure dirigeante de Gaza-Jéricho, l'autorité nationale palestinienne, Arafat lui assigne la tâche de privilégier les relations avec la Jordanie. Des accords économiques ont déjà été signés et la coopération politique semble devoir être facilitée par les structures établies depuis longtemps avec l'OLP, telles que le Haut comité jordano-palestinien. Les relations techniques fonctionnent plutôt bien. La Jordanie a conscience de son besoin des Palestiniens. En octobre 1994, les deux partenaires signaient ainsi un accord important sur les échanges commerciaux et le maintien de l'utilisation du dinar jordanien dans les territoires palestiniens où 33% de la masse monétaire du royaume y est en circulation.

Le royaume de Jordanie a même été sollicité par son voisin pour faire partie des pays chargés de la supervision des élections du Conseil de l'autonomie du 20 janvier 1996.

On peut dire que la Jordanie est le principal pays à supporter le poids des réfugiés. Coacteur d'une partie du drame palestinien et partenaire indissociable de sa solution, le royaume de Jordanie doit impérativement tenir compte de ce qui se passe sur la rive Ouest du Jourdain, cette Cisjordanie, qu'il a longtemps cru pouvoir faire sien.

## **POLITIQUE EXTERIEURE**

Dans le souci de jouer son rôle de stabilisateur régional, la Jordanie s'efforce de maintenir de bonnes relations avec tous les pays de la région .

Dans ce cadre, la Jordanie, en coordination avec l'Egypte et l'autorité palestinienne essaye de convaincre la Syrie de se retirer du Liban car la présence syrienne constitue un obstacle pour le gouvernement libanais pour exercer son autorité sur l'ensemble de son territoire. Ce retrait des troupes syriennes doit être accompagné de l'évacuation par Israël des territoires qu'elle occupe au sud du Liban.

La Jordanie pense que la question du Golan doit être réglée dans le cadre de négociations directes entre Israël et la Syrie, suivies d'accords reconnus par la communauté internationale garantissant la sécurité et l'existence de tous les pays de la région.

En ce qui concerne l'Irak, la Jordanie a soutenu ce dernier pendant sa guerre contre l'Iran afin de faire obstacle à l'exportation de la révolution iranienne. L'Irak constitue aussi le partenaire principal de la Jordanie sur le plan économique et de ce fait, la Jordanie est pour l'intégrité territoriale de l'Irak.

Le peuple jordanien préfère une relation stable et durable avec le peuple irakien eu égard à l'imbrication des intérêts des deux pays.

Sur le plan officiel, la Jordanie pense que l'Irak a un rôle important à jouer dans la stabilité de la région et dans l'équilibre des forces et de fait, l'exclusion totale de l'Irak du processus de paix dans la région n'est pas de nature à garantir les meilleures chances de succès de ce processus.

La préoccupation majeure d'Israël est la sécurité, les Israéliens se sentent toujours en situation d'insécurité. Les Arabes estiment que leurs terres ont été enlevées par la force et qu'il faut les récupérer La confrontation entre ces deux positions inconciliables a amené des guerres qui n'ont rien donné . Israël se sent toujours en insécurité, les Arabes n'ont pas récupéré leurs terres.

Pour sortir de cette impasse, la Jordanie s'est engagée dans un processus de paix avec comme principe : la terre contre la paix ( sécurité ). Les négociations ont bien progressé surtout avec le parti travailliste et un accord de paix à été signé avec

Israël le 26 octobre 1994 par lequel, la Jordanie a pu récupérer tous ses territoires occupés mettant ainsi fin à l'état de guerre entre les deux pays.

L'année 1994/1995 a été pour le royaume hachémite de Jordanie celle de l'aboutissement de toutes les normalisations. Cette normalisation passait tout d'abord par la conclusion d'un traité de paix avec Tel-Aviv, obtenu à la fin de 1994.

Lors de sa seconde visite à Amman en quelques jours, le Premier ministre israélien Itzhak Rabin a paraphé le 1<sup>o</sup> octobre le traité de paix israélo-jordanien, le second à avoir été conclu entre Israël et un pays arabe après celui signé avec l'Égypte en 1979. Comme ce dernier, et comme l'accord entre Israël et les Palestiniens, il a été solennellement signé sur le Jourdain en présence et sous les auspices du Président Américain le 26 octobre. Le parlement d'Amman l'a approuvé le 6 novembre, et le roi Hussein s'est rendu en visite officielle en Israël le 10 du même mois.

Les principales termes de l'accord portent sur les frontières internationales, les ressources en eau, la sécurité, la normalisation, l'entente mutuelle et la coopération économique, enfin sur les questions des lieux saints, des réfugiés et des personnes déplacées. La mise en oeuvre du traité fut rapide : établissement de relations diplomatiques avant la fin du mois, formation d'un nouveau cabinet sans ministre islamiste en janvier 1995, visite de membres de la Knesseth en février.

Malgré tous ces événements, la Jordanie a pu maintenir sa stabilité et sa sécurité, ouvrant son territoire aux touristes israéliens dès novembre 1994. Le 9 février 1995, le roi Hussein célébrait la restitution des derniers territoires occupés entre 1948 et 1967. On peut désormais parler de coopération, en matière de tourisme et de transport notamment, avec le projet d'aéroport commun entre Akaba et Eliath, les ports jumeaux de la mer Rouge.

Les relations avec l'état d'Israël se sont bien normalisées; des visites des responsables des deux états ont eu lieu et les deux peuples ont cru pour une fois qu'il était possible de parvenir à la paix et de pouvoir vivre ensemble.

En signant cet accord de paix, la Jordanie était sincère. De ce fait, consciente de son rôle et voulant faire bénéficier toute la région des bienfaits de la paix, elle est entrée en contact avec les pays de Golfe afin de les convaincre de rejoindre le processus de paix et de mettre fin à l'isolement économique d'Israël.

Ces efforts ont été couronnés de succès et plusieurs pays du Golfe ont autorisé des représentants économiques d'Israël à s'installer chez eux.

Malheureusement, ces efforts de paix piétinent depuis l'arrivée au pouvoir de la droite israélienne. Les nouveaux dirigeants Israéliens ont remis en cause tous les accords conclus avec les pays arabes. Cette stabilité profite aussi bien à l'état d'Israël qu'aux pays arabes de la région.

Pour ce qui est des relations Jordano-Turques, la Jordanie considère que la Turquie joue un rôle important dans la région eu égard à sa position. La coordination entre la Jordanie et la Turquie au plus haut niveau et dans tous les domaines est étroite et revêt un caractère primordial pour la stabilité de la région. Les deux pays ont dernièrement conclu un accord de défense.

En ce qui concerne l'Iran, la Jordanie pense que la politique iranienne doit être surveillée de près afin de l'empêcher d'exporter ses théories et le terrorisme qui en résulte.

Dans ce but la Jordanie a soutenu l'Irak dans sa guerre contre l'Iran. Cependant après l'aboutissement du processus de paix entre Israël et les pays arabes, il sera nécessaire d'associer l'Iran à cette paix pour que la stabilité dans la région soit réellement instaurée.

Au cours de la guerre du golfe les relations avec L'Arabie Saoudite et les pays du Golfe ont en général connu de grandes difficultés, mais grâce à sa persévérance et

à sa diplomatie, la Jordanie a réussi à convaincre les états du Golfe que son attitude officielle était contre l'occupation du Koweït par L'Irak. L'attitude populaire, qui a donné l'impression de soutenir l'Irak, était le fruit de la démocratie. L'opinion publique était contre la présence des forces étrangères dans la région et non pour l'occupation du Koweït. Cette politique a commencé à donner ses fruits et actuellement, on assiste à une normalisation progressive avec ces pays dans tous les domaines et en particulier dans le domaine économique, militaire et de la lutte contre le terrorisme. Les pays du Golfe rouvrent aujourd'hui leurs frontières à la main d'oeuvre jordanienne.

La Jordanie entretient d'excellentes relations avec la plupart des grandes institutions internationales et les regroupements régionaux. Membre de l'ONU depuis 1955, le royaume hachémite participe aux activités de 8 agences spécialisées de l'organisation mondiale . Il fournit des soldats à plusieurs missions de paix onusiennes. En 1994, des Casques bleus jordaniens étaient présents dans 7 pays, dont la Bosnie-Herzégovine et le Rwanda .

Dans la sphère occidentale, la Jordanie a surtout développé des relations avec l'union européenne. Le premier accord euro-jordanien date de 1977. En 1995, l'UE constitue de loin le premier bailleur de fonds international du royaume.

La Jordanie est par ailleurs candidate au partenariat économique que l'Union européenne propose depuis le printemps 1995 aux pays du Sud et de l'Est méditerranéen. La Jordanie est aussi engagée dans un dialogue religieux avec le vieux Continent. Membre-fondateur en 1971 de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), la Jordanie a accueilli, en 1996 la réunion de ce forum interconfessionnel .

La relation avec la France est très développée dans plusieurs domaines, la présence à Amman de l'institut français d'archéologie au Proche-Orient ( IFAPO ) et du Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain ( CERMOC ) témoigne d'une coopération scientifique conséquente. Enfin, la francophonie se porte bien en Jordanie comme en attestent les programmes quotidiens en langue française et les bulletins d'information de la télévision et de la radio nationale.

## **CONCLUSION**

Les jordaniens ont vécu pendant les dix dernières années des événements qui ont bouleversé leur mode de vie et leur manière de penser à l'avenir. Ces événements sont : la Guerre du Golfe, la paix avec Israël, la restructuration de l'économie, l'instauration de la démocratie et les élections législatives.

La Jordanie est considérée comme un pays modéré. Parmi les facteurs qui contribuent le plus à la bonne image actuelle du royaume figure la libéralisation politique du régime. Le processus électoral de 1989 et sa pérennisation en 1993, associé à un respect des droits de l'Homme font désormais de la Jordanie un modèle de démocratisation au Proche - Orient arabe aux yeux des grandes capitales occidentales. Crédible et agissante dans son environnement international retrouvé, la Jordanie dont les options sont prises en toute indépendance est désormais présente pour contribuer à la résolution pacifique des différends régionaux. Elle possède désormais une vision dynamique des grands dossiers économiques que les règles d'échanges internationaux rendent intimement liés à l'avenir du pays.